

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	----------	-----------

(WSP)

Reptile 80% GDE

Herbicide en sachets hydrosolubles

PRINCIPE ACTIF : flumétsulame 80,0%

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION POISON

N° D'HOMOLOGATION 34554 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 113.4 g sachet hydrosoluble

Ne pas vendre les sachets hydrosolubles individuellement

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

(Overpack)

Reptile 80% GDE

Herbicide en sachets hydrosolubles

SACHETS HYDROSOLUBLES

**EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT EN TANT QU'HERBICIDE
SÉLECTIF POUR LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES
CULTURES DE MAÏS FOURRAGER HYBRIDE ET DE SOYA.**

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : flumétsulame 80,0%

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION POISON

NO. D'HOMOLOGATION 34554 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1,13 kg (10 x 113,4 g sachets hydrosolubles)

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

**Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road Vile Parle
(West) Mumbai - 400056, India**

**Agent Canadien : Sharda Cropchem Limited
Kingsview Blvd Etobicoke, Ontario, CA M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639**

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si inhaler. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les vapeurs, et le brouillard de pulvérisation. . Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles lorsque le potentiel de dérive vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives est au minimum. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Jeter les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction pour les articles qui se lavent à la machine, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

Lorsqu'ils manipulent ce produit, les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des moulées, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau. L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sol sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin des aliments de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec sécuritaire. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 50 °C pour de longues périodes.

ÉLIMINATION

Lorsque tous les sachets hydrosolubles ont été utilisés, se débarrasser des suremballages vides dans une décharge contrôlée. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

Reptile 80% GDE

Herbicide en sachets hydrosolubles

SACHETS HYDROSOLUBLES

EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT EN TANT QU'HERBICIDE SÉLECTIF POUR LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES CULTURES DE MAÏS FOURRAGER HYBRIDE ET DE SOYA.

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : flumétsulame 80,0 %

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION POISON

NO. D'HOMOLOGATION 34554 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 2,26 kg (2 suremballages en pellicule d'aluminium contenant chacun 10 x 113,4 g sachets hydrosolubles)

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road Vile Parle
(West) Mumbai - 400056, India

Agent Canadien : Sharda Cropchem Limited
Kingsview Blvd Etobicoke, Ontario, CA M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si inhaler. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les vapeurs, et le brouillard de pulvérisation. . Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives est au minimum. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Jeter les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction pour les articles qui se lavent à la machine, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

Lorsqu'ils manipulent ce produit, les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des moulées, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau. L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sol sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sûr. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et des engrais. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 50 °C pendant de longues périodes de temps.

ÉLIMINATION

Lorsque tous les sachets hydrosolubles ont été utilisés, se défaire des suremballages vides dans une décharge contrôlée. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Reptile 80 % GDE est un herbicide sélectif qui sert à lutter contre certaines mauvaises herbes annuelles à feuilles larges dans les maïs de grande culture hybride et dans la soya. En le maïs de grande culture hybride, le Reptile 80% GDE peut être appliqué en postlevée hâtive. En la soya, le Reptile 80% GDE peut être appliqué en présemis de surface.

L'absorption de Reptile 80 % GDE est à la fois foliaire et racinaire. Les mauvaises herbes vulnérables exposées à Reptile 80 % GDE cessent de croître et meurent ou restent non compétitif avec la culture. Puisque l'absorption et la translocation de Reptile 80 % GDE s'effectuent par les racines ou le feuillage ou les deux, le sol doit être suffisamment humide pour assurer un rendement optimal.

L'INOBSERVATION DES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UN CONTRÔLE IRRÉGULIER DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DÉGÂTS AUX CULTURES. LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS AVANT LA PULVÉRISATION.

MISES EN GARDE D'EMPLOI GÉNÉRALES

- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- **Ne pas pulvériser le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive vers les zones non ciblées. Minimiser la dérive du brouillard de pulvérisation vers les habitats fauniques. Pour minimiser la dérive de la bouillie de pulvérisation vers les zones non ciblées :**
 1. Ne pas utiliser de buses qui produisent de fines gouttelettes.
 2. Utiliser un volume de bouillie suffisant pour assurer une application adéquate en pulvérisant de grosses gouttelettes.
 3. Maintenir les rampes de pulvérisation le plus bas possible au-dessus de la surface à pulvériser.
 4. Pulvériser l'herbicide lorsque les conditions météorologiques sont favorables ou quand la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h.

- L'humidité du sol doit être adéquate pour assurer l'action optimale de Reptile 80 % GDE. Les applications de l'herbicide en présemis de surface ou en postlevée hâtive exigent une chute de pluie d'activation qui humidifie le sol à une profondeur d'au moins 5 cm.
- Ne pas appliquer lorsque la température de l'air est près du point de congélation ou si on prévoit des conditions de gel pendant les jours qui suivent l'application.
- L'herbicide, utilisé au cours de périodes prolongées de froid et d'humidité (où la température du sol est inférieure à 10 °C pendant une longue période) ou en présence de taux d'humidité du sol anormalement élevés pendant la levée ou au début du stade de végétation, peut entraîner des symptômes de phytotoxicité chez le maïs, comme un jaunissement temporaire des feuilles ou un rabougrissement des plants, ou les deux. Ces symptômes disparaîtront rapidement au retour des conditions normales de croissance.
- Une application trop abondante peut endommager les cultures ou les cultures en rotation en raison de la présence de résidus dans le sol.
- Des conditions telles qu'une maladie des semis, un temps froid, une humidité excessive, des sols trop compacts (le long de tournières par exemple) ou des buttes et flancs de colline érodés peuvent augmenter le risque que Reptile 80 % GDE endommage la culture.
- Ne pas pulvériser le produit plus d'une fois par année.
- Ne pas appliquer l'herbicide sur le maïs sucré, le maïs de semence ou le maïs à éclater.
- Pour les applications sur le maïs à raison de 62,5 g/ha, ne pas pulvériser le produit là où le pH du sol est supérieur à 7,8 ou encore là où le sol contient moins de 2 % de matières organiques.
- Pour les applications sur le soya à raison de 87,5 g/ha, ne pas pulvériser le produit là où le pH du sol est supérieur à 7,8 et que le sol contient moins de 2 % de matières organiques, car cela peut entraîner une diminution de la tolérance des cultures.
- Ne pas utiliser sur des sols de tourbe ou de terre noire, ni sur des sols contenant plus de 5 % de matières organiques.
- Ne pas répéter l'application de Reptile 80 % GDE dans le même champ l'année suivante, car il est possible que des résidus s'y soient accumulés.

Nettoyage du pulvérisateur

Pour éviter d'endommager ou d'exposer les cultures non ciblées, vider et bien nettoyer tout le matériel de pulvérisation après avoir fini l'application de Reptile 80 % GDE. Il est important de procéder au nettoyage le plus tôt possible après l'application de l'herbicide. L'eau de rinçage doit être recueillie dans un contenant approprié et éliminée de la façon indiquée sur l'étiquette (c.-à-d. la pulvériser sur des terres devant recevoir une des cultures recommandées sur cette étiquette) ou selon les politiques locales approuvées (se référer à la section « Élimination »). Après avoir pulvérisé de Reptile 80 % GDE, on doit nettoyer l'équipement de pulvérisation de la façon suivante :

1. Vider le réservoir du pulvérisateur.
2. Rincer les surfaces intérieures du réservoir. Rincer de manière continue le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation avec de l'eau propre pendant 10 minutes. Remplir le réservoir d'eau et recirculer pendant 15 minutes. Expulser une partie de l'eau avec les tuyaux, la rampe et les buses, puis vider le réservoir.
3. Retirer les buses et les filtres, puis les laver séparément.
4. Si l'équipement de pulvérisation est utilisé sur des cultures autres que le maïs de grande culture, répéter les étapes 1 et 2, et bien nettoyer l'extérieur du réservoir du pulvérisateur ainsi que la rampe.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA CULTURE EN ROTATION

Lorsque le produit est mélangé en réservoir à d'autres herbicides, observer les directives les plus restrictives, concernant la rotation des cultures, qui figurent sur l'étiquette de chacun des produits utilisés. Le tableau suivant indique l'intervalle à observer entre l'application de Reptile 80 % GDE et le semis d'une culture en rotation.

Culture	Intervalle de rotation des cultures (mois)
Blé d'hiver	4
Blé de printemps, orge de printemps, avoine, soya, haricots communs (sec, mange-tout), haricots de Lima, pois de transformation, maïs de grande culture, maïs de semence	10

À l'exception du maïs fourrager et du maïs grain ainsi que du soya, les cultures en rotation peuvent être endommagées si des conditions de sécheresse, non favorables à la désintégration de l'herbicide, persistent après la pulvérisation de Reptile 80 % GDE.

Après la pulvérisation de Reptile 80 % GDE au cours d'une année marquée par des conditions de sécheresse, le risque de dommages aux cultures en rotation peut augmenter dans les sols légers contenant moins de 2 % de matières organiques à cause de la plus grande biodisponibilité des résidus d'herbicide pour l'absorption par les plantes.

Un test d'activité biologique doit être effectué avant de procéder à toute culture ne figurant pas dans le tableau ci-dessus. On dit que le test est réussi si on parvient à faire croître jusqu'à maturité une bande expérimentale du ou des produits que l'on a l'intention de cultiver l'année suivante.

Test d'activité biologique

En ayant recours aux techniques habituelles de labourage et d'ensemencement, et en observant le calendrier d'intervention normal pour la culture en question, planter quelques bandes perpendiculairement à la direction dans laquelle Reptile 80 % GDE a été appliqué. Il faut prendre soin de faire les bandes là où les conditions du champ (ex. : texture du sol, drainage et compacité) sont variées. Si la culture ne présente pas de dommages apparents ou une réduction apparente de la population, on peut procéder à l'ensemencement du champ à la prochaine saison de croissance. Si on constate des dommages ou une réduction de la population, il ne faut pas commencer la culture de la plante testée et il faut refaire un test d'activité biologique à la saison de croissance suivante.

DÉLAI À RESPECTER AVANT LA RÉCOLTE OU LE PÂTURAGE

- Le délai d'interdiction avant récolte pour le maïs fourrager hybride est de 90 jours.
- Ne pas permettre au bétail de brouter les cultures de maïs traitées avant de le récolter pour l'ensilage, car on manque de données à l'heure actuelle pour autoriser cette utilisation.
- Ne pas permettre au bétail de brouter les cultures de soya traitées ni récolter ces cultures comme fourrage, car on manque de données à l'heure actuelle pour autoriser cette utilisation.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Le Reptile 80 % GDE doit être utilisé pour le maïs de grande culture hybride et de soya.

Dose d'application de l'herbicide Reptile 80 % GDE :

Culture	Dose (sachets/ha)	Méthode d'application	Mauvaises herbes contrôlées	Mauvaises herbes supprimées[†]
Maïs de grande culture hybride	62,5 g/ha (1 sachet hydrosoluble par 1,8 hectare)	POST hâtive	Abutilon, amarante à racine rouge, chénopode blanc commun	
Soya	87,5 g/ha (1 sachet hydrosoluble par 1,3 hectare)	PSS	Abutilon, amarante à racine rouge, chénopode blanc commun, morelle noire de l'Est, petite herbe à poux	

[†]La répression des plantes nuisibles se traduit par une réduction visible de la compétition avec les mauvaises herbes (réduction de la population végétale, de la taille ou de la vigueur) comparativement à une zone non traitée.

Précautions pour la manipulation des sachets hydrosolubles

Ne pas retirer les sachets hydrosolubles du suremballage en pellicule d'aluminium sauf pour une utilisation immédiate. Voir à ce que les sachets hydrosolubles n'entrent pas en contact avec l'eau avant leur utilisation. Ne pas manipuler les sachets hydrosolubles si on a les mains mouillées ou encore avec des gants mouillés. Refermer hermétiquement le suremballage en pellicule d'aluminium qui contient les sachets hydrosolubles non utilisés et le protéger de l'humidité. Ne pas ouvrir les sachets hydrosolubles.

Reptile 80 % GDE se présente dans des sachets hydrosolubles de 113,4 g. Chaque sachet hydrosoluble peut servir à traiter un champ de 1,8 ha de maïs de grande culture hybrides ou un champ de 1,3 ha de soya. Le nombre de sachets hydrosolubles requis pour traiter un champ doit être calculé comme suit : superficie du champ en hectares/1,8 ou 1,3 ha (selon que l'on traite un champ de maïs ou de soya) = nombre de sachets hydrosolubles requis.

Il est important de bien mélanger. Pour que la bouillie de pulvérisation soit homogène, agiter continuellement durant le mélange et la pulvérisation. Appliquer la bouillie dans un délai maximum de 24 heures suivant le mélange. Si le produit se dépose dans le fond, il faut bien l'agiter pour rétablir la suspension avant de reprendre la pulvérisation.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Sachets hydrosolubles dissous directement dans les réservoirs de pulvérisation :

Les sachets hydrosolubles (SH) sont conçus pour se dissoudre dans l'eau. L'agitation peut être utilisée, si nécessaire, pour aider à dissoudre un SH. Le défaut de suivre les instructions pour la manipulation et le mélange peut augmenter votre exposition aux pesticides dans un SH.

Instructions pour la manipulation

Suivre les étapes suivantes lors de la manipulation de produits pesticides dans un SH.

1. Mélanger dans le réservoir de pulvérisation seulement.
2. Manipuler le(s) SH(s) de manière à protéger l'emballage contre les ruptures et/ ou la diffusion involontaire du contenu. Si l'emballage est brisé, mettre une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur N95 (minimum) certifiée par le NIOSH, pièce faciale filtrante (masque anti-poussière), qui est correctement testé, et puis continuer avec les instructions pour le mélange.
3. Conserver le(s) SH(s) dans l'emballage extérieur jusqu'au moment d'utilisation.
4. Conserver le(s) SH(s) au sec avant de les ajouter au réservoir de pulvérisation.
5. Manipuler avec des gants secs et conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'EPP.
6. Garder le(s) SH(s) intact(s). Ne pas couper ni percer le(s) SH(s).
7. Scellez l'emballage extérieur de l'SH pour protéger le(s) SH(s) non utilisé(s).

Instructions pour le mélange

Suivre les étapes suivantes lorsqu'on mélange le produit, y compris en cas de mélange en réservoir avec d'autres produits pesticides. En cas de mélange en réservoir les directives 1 à 9 ci-dessous ont la priorité sur les instructions pour le mélange des autres produits de mélange en réservoir. Toutes les autres instructions pour l'utilisation de tous les produits de mélange en réservoir doivent être suivies, à condition qu'elles n'entrent pas en conflit. Ne pas mélanger ce produit en réservoir avec des produits qui interdisent le mélange en réservoir ou dont les instructions pour le mélange sont contradictoires.

1. Si un panier ou une filtre est présent dans la trappe du réservoir, l'enlever avant d'ajouter le SH dans le réservoir.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau jusqu'à environ un tiers à la moitié du volume final de pulvérisation souhaité.
3. Arrêter d'ajouter de l'eau et cesser toute agitation.
4. Placer le SH intact/non ouvert dans le réservoir.
5. Ne pas pulvériser l'eau d'un tuyau ou d'un tube de remplissage pour briser ou dissoudre le SH.
6. Démarrer l'agitation mécanique et la recirculation par le fond du réservoir sans employer aucune recirculation en hauteur, si possible. Si la recirculation en hauteur ne peut pas être désactivée, fermer la trappe avant de démarrer l'agitation.
7. La dissolution du SH(s) peut prendre jusqu'à 5 minutes ou plus, selon la température de l'eau, la dureté de l'eau et l'intensité de l'agitation.
8. Arrêter l'agitation avant d'ouvrir le couvercle du réservoir.
9. Ouvrir le couvercle du réservoir en prenant soin d'éviter tout contact avec les poussières ou le mélange de pulvérisation, afin de vérifier que le(s) SH(s) est/sont complètement dissout/s et le contenu a été soigneusement mélangé à la solution.
10. Ne pas ajouter d'autres produits autorisés ou ne pas remplir complètement le réservoir tant que les sacs hydrosolubles ne sont pas complètement dissous et que le pesticide n'est pas bien mélangé.
11. Lorsque le(s) SH(s) est/sont complètement dissout/s et tout autre produit a été ajouté au réservoir, reprendre le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au niveau souhaité, fermer le couvercle et reprendre l'agitation.
12. Utiliser la solution de pulvérisation lorsque le mélange est terminé.
13. Maintenir l'agitation du mélange de pesticides dilués pendant le transport et l'application.
14. Il n'est pas légitime d'utiliser tout pesticide homologué, y compris le(s) SH(s) d'une manière non conforme à son étiquette.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat ni quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

MÉTHODES D'APPLICATION SUR LES CULTURES DE MAÏS

Application en postlevée hâtive (POST hâtive)

Épandre Reptile 80 % GDE sur toute la surface lorsque le maïs en est au stade lorsque la pointe apparaît (émergence du coléoptile) jusqu'au stade de deux feuilles. Appliquer lorsque le stade de croissance des mauvaises herbes à feuilles larges se situe entre la formation du cotylédon et l'apparition des deux premières feuilles. Les mauvaises herbes dont le développement est plus avancé répondront moins bien à l'herbicide. Pour que l'herbicide exerce une activité optimale, il est important que l'humidité du sol soit adéquate. Pour que les mauvaises herbes qui n'étaient pas encore levées au moment de l'application soient détruites, il faut une chute de pluie pour faire pénétrer le Reptile 80 % GDE dans leur zone de germination. Il suffit généralement que la pluie humidifie le sol à une profondeur de 5 cm. S'il ne pleut pas suffisamment dans la période de 7 à 10 jours suivant l'application en postlevée hâtive, il est recommandé de procéder à un travail superficiel du sol pour détruire les mauvaises herbes établies et pour faire pénétrer l'herbicide dans leur zone de germination. Si une chute de pluie suffisante fait suite à une période de sécheresse, l'action de l'herbicide sur les mauvaises herbes établies dépendra des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol. **Ne pas mélanger Reptile 80 % GDE aux engrais liquides pour l'appliquer en postlevée hâtive, car cela pourrait endommager gravement la culture.**

MÉTHODES D'APPLICATION SUR LE SOYA

Application en présemis de surface (PSS)

Le Reptile 80 % GDE mélangé en réservoir avec Roundup, peut être appliqué dans les systèmes sans travail du sol ou de travail minimal du sol jusqu'à 21 jours avant la plantation. Dans la mesure du possible, ne pas répandre la terre traitée à l'extérieur du rang, ni ramener la terre non traitée à la surface en remuant au cours de la plantation, car cela réduira l'efficacité du contrôle des mauvaises herbes. Une fois que les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges ont dépassé le stade de croissance où elles ont deux feuilles, le traitement en présemis de surface ne permet plus de les détruire.

Le délai de sécurité (DS) pour le soja est de 90 jours.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation n'est **PAS** requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la plus proche lisière des habitats terrestres sensibles sous le vent (p. ex. prairies, régions boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines, zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (p. ex. lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon sans pulvérisation (mètres) pour la protection des habitats d'eau douce d'une profondeur de moins de 1 m	Zone tampon sans pulvérisation (mètres) pour la protection des habitats d'eau douce d'une profondeur de plus de 1 m	Zone tampon sans pulvérisation (mètres) pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Mais de grande culture hybride	1	1	15
Pulvérisateur agricole	Soja	1	1	20

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

RÉSISTANCE DES MAUVAISES HERBES AUX HERBICIDES

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que REPTILE 80% GDE HERBICIDE EN SACHETS HYDROSOLUBLES est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à REPTILE 80% GDE HERBICIDE EN SACHETS HYDROSOLUBLES et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le REPTILE 80% GDE HERBICIDE EN SACHETS HYDROSOLUBLES ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem Limited au **1-844-810-5720 OU le 1-416-840-5639**.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.